



**LA DIMENSION SOCIOPOLITIQUE
DE LA QUESTION
« MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »
EN ALGÉRIE**

Hocine Labdelaoui

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2009/24

Module Socio-politique

**Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration
et à la circulation des personnes**



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – module socio-politique
CARIM-AS 2009/24

Hocine Labdelaoui
Professeur, Université d'Alger

La dimension sociopolitique de la question
« Migration et développement » en Algérie

© 2009, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par «la région» dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes;
- Recherches et publications;
- Réunions entre académiques;
- Réunions entre expert et décideurs politiques;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région: économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 762
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

La participation de l'émigration algérienne au développement de leur pays d'origine a fait l'objet d'expérimentation de plusieurs politiques gouvernementales depuis l'indépendance. Malgré diverses tentatives, aucune réussite réelle n'a été enregistrée. Un tel constat suscite bien d'interrogations et nécessite une analyse approfondie afin de clarifier les différentes facettes de la problématique « migration et développement.»

La présente note analytique esquisse une analyse du discours politique algérien sur la participation de l'émigration algérienne au développement de son pays et cerne les différents aspects de la problématique « migration et développement » en Algérie. En outre, elle définit des éléments de réflexion sur la mise en place d'une nouvelle stratégie de gestion de la participation des émigrés algériens au développement de leur pays d'origine.

Abstract

Algerian emigrants' contribution to the development of their origin country has been the object of many experimental policies carried out by different governmental cartels since independence . Despite the diversity of political formulas and programs whose aim was to consolidate the link between emigration and development, no real success has been detected. This remark raises many speculations regarding the issue, and necessitates an in-depth analysis so as to clarify the relation between “migration and development” in Algeria.

The analytical note purports to analyse the Algerian political discourse on the contribution of Algerian emigrants' to the development of their country and tackles the different facets of the problem. Furthermore, it highlights main key elements regarding the implementation of a new strategy aiming at managing the contribution of Algerian emigrants to development.

Introduction

Constamment réaffirmée par le discours politique et fortement revendiquée par les émigrés eux-mêmes, la participation de l'émigration algérienne au développement de leur pays d'origine a fait l'objet d'expérimentation de plusieurs formules qui sont succédées depuis l'indépendance, au rythme du changement des équipes gouvernementales, sans qu'une réelle réussite n'ait été enregistrée. Un tel constat suscite bien d'interrogations et nécessite une analyse approfondie en vue de la clarification de cette dimension de la problématique « migration et développement ».

En effet, devant la multiplication des formules de participation des émigrés algériens au développement de leur pays d'origine, l'observateur est amené à se demander si l'expérimentation de ces formules traduit la volonté de l'Etat algérien de gérer ainsi la donne migratoire en Algérie, ou au contraire, exprime un processus de formation d'une politique à mettre en œuvre ?

Pour répondre à cette interrogation, il convient de commencer par un bref rappel de la tendance actuelle de l'évolution de l'émigration algérienne pour mettre en évidence son apport potentiel au développement du pays. A cet effet, nous nous proposons d'esquisser une analyse du discours politique algérien sur la participation de cette émigration au développement de son pays. L'objectif que nous nous fixons est d'arriver à cerner les différents aspects de la problématique « migration et développement » en Algérie.

Sur la base des conclusions de cette analyse, nous définirons des éléments de réflexion sur la mise en place d'une nouvelle stratégie de gestion de la participation des émigrés algériens au développement de leur pays d'origine.

I. Potentialités de l'émigration pour le développement de l'Algérie

L'analyse de la participation de l'émigration algérienne au développement de son pays d'origine, telle que conçue par le discours politique et réalisée dans les faits, nécessite l'évaluation des potentialités de cette émigration.

Tendances actuelles de l'évolution de l'émigration algérienne

Emigration de travail dans le contexte de la colonisation, l'émigration algérienne d'aujourd'hui se distingue, non seulement de celle de la période coloniale, mais également de celle des années 60 et 70.

A partir de la moitié des années 80, on relève que les nouvelles causes de l'émigration ont donné lieu à l'apparition de nouveaux profils de migrants. La recherche d'un emploi n'est plus la principale justification des départs. Composés de diplômés, hommes, femmes et jeunes, les émigrés qui ont remplacé les travailleurs sans qualifications partis seuls et pour certains rejoints par leur famille, émigrent à la recherche de meilleures conditions de travail et de vie.

Cette diversité des causes et des profils apparue dans un contexte de restrictions des conditions d'entrée dans les pays d'immigration, a entraîné une multiplication des formes de migration et a contribué à l'apparition de nouvelles destinations.

L'émigration ne s'inscrit plus, comme dans les années 60 et 70, dans le cadre d'accords entre le gouvernement algérien et des autres Etats d'immigration, elle se réalise au terme de voyage touristique, par voies clandestines ou illégales, par sélection ou tirage au sort pour certains pays d'Amérique du Nord.

S'agissant des destinations, on relève que la France reste le premier pays de séjours des émigrés algériens. Sa part enregistre, toutefois, une tendance à la régression. La Grande Bretagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, voire les pays scandinaves sont devenus des destinations européennes pour les migrants algériens. La présence des Algériens prend de l'ampleur au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, au moment où les pays du Moyen-Orient attirent des cadres et universitaires algériens constituant ainsi un nouvel espace migratoire.

Ayant rapidement évolué qualitativement et quantitativement, l'émigration algérienne est difficile à quantifier avec précision. Les chiffres disponibles donnent des indications sur les tendances enregistrées au cours des dernières années.

Tableau n° 1 : Données sur l'émigration dans les pays du Maghreb

Pays	Nombre d'émigrants (en milliers)	% de la population totale	Taux d'émigration des diplômés du supérieur
Algérie	1 783,476	5.4	6,5
Maroc	2.718.665	8.6	10.3
Libye	90 138	1.5	3.8
Tunisie	623.221	6.2	9.6

Source : Banque mondiale 2008

La répartition des émigrés originaires des pays du Maghreb montre que les émigrés algériens sont moins nombreux que les émigrés marocains. Leur part par rapport au total de la population algérienne est également inférieur à celle des émigrés marocains et celle des émigrés tunisiens.

Les émigrés algériens possédant un diplôme sont moins nombreux que les Marocains, mais supérieurs aux effectifs des émigrés tunisiens.

Par rapport à la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord), l'Algérie est le troisième pays d'émigration derrière le Maroc et l'Égypte.

**Tableau n° 2 : Les 10 principaux pays d'émigration
dans la région MENA**

Rang	Pays
1	Maroc
2	Egypte
3	Algérie
4	Irak
5	Iran
6	Cisjordanie et Gaza
7	Jordanie
8	Tunisie
9	Liban
10	République du Yémen

Source : Banque mondiale 2008

Le couloir de circulations de son émigration est celui hérité de la colonisation. Les effectifs des flux passant par ce couloir sont très importants atteignant un niveau qui la place à la seconde position du classement des couloirs migratoires dans la région MENA.

Tableau n° 3 : Dix premiers couloirs migratoires dans la région MENA

Rang	Pays
1	Afghanistan- Iran
2	Algérie- France
3	Egypte- Arabie saoudite
4	Maroc- France
5	Maroc- Espagne
6	Cisjordanie et Gaza- Syrie
7	Israël- Cisjordanie et Gaza
8	Yémen- Arabie saoudite
9	Tunisie- France
10	Egypte- Libye

Source : Banque mondiale 2008

A travers cette brève présentation des tendances de l'évolution de l'émigration algérienne, il apparaît clairement qu'on assiste à un élargissement de l'espace de circulation des Algériens ce qui implique que ces derniers, contrairement aux émigrés de la première génération, possèdent des capacités différents qu'il convient de mettre en évidence pour évaluer la participation de l'émigration algérienne au développement de son pays d'origine.

Position professionnelle de l'émigration algérienne

La première indication de ce processus est le poids de la population active dans les effectifs d'émigrés algériens.

Tableau n° 4 : Part de la population active dans les effectifs d'émigrés algériens

Pays d'immigration	%
Allemagne (2004)	82
Belgique (2003)	74
Canada (2001)	78
Espagne (2004)	86
Etats-Unis (2000)	84
France (1999)	70
Pays Bas (2001)	69

Source : Latreche A, « Les caractéristiques de la population active des émigrés originaires d'Afrique du Nord et du Moyen Orient à travers le monde », Notes d'analyse et de synthèse, CARIM-AS 2006/02, p.3

Dans tous les pays, la population active est surreprésentée. Les taux élevés enregistrés dans les nouveaux pays de séjours des Algériens s'expliquent par le poids des personnes actives dans les flux. Ce poids tend à perdre de son importance en France où l'émigration algérienne a dépassé le stade de la première génération.

La répartition de la population occupée donne une seconde indication sur les capacités et les compétences de l'émigration algérienne.

Tableau n° 5 : Répartition de la population émigrée algérienne occupée par pays et profession

Pays de séjour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Canada	10.6	30.5	11.6	12.1	19.1	8.7	0.3	5.6	1.4	0.1	100
Espagne	7.2	0.7	3.8	6.3	13.4	23.7	31.3	13.5	0.1	0.7	100
U.S.A	-	44.5	-	17.0	20.9	-	-	12.5	-	5.6	100
France	2.4	3.3	11.4	14.3	17.2	0.1	26.3	0.6	18.9	5.4	100
G.B	30	7.2	24.1	-	13.9	6.2	-	9.2	8.7	-	100
Tunisie	16.3	18.7	12.9	8.1	9.1	1.8	10.8	8.1	13.4	1.0	100
Total	4.1	4.0	11.2	13.7	17.1	1.2	24.9	1.5	17.3	4.9	100

1 : Membres de l'exécutif et des corps législatifs

2 : Professions intellectuelles et scientifiques

3 : Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques

4 : Employés de type administratif

5 : Personnels de services et vendeurs de magasin et de marché

6 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche

7 : Artisans et ouvriers de métier de type artisanal

8 : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers d'assemblage

9 : Ouvriers et employés qualifiés

10 : autres

Source : Latreche A, « Les caractéristiques de la population active des émigrés originaires d'Afrique du Nord et du Moyen Orient à travers le monde », Notes d'analyse et de synthèse, CARIM-AS 2006/02, p.12

La lecture du tableau précédent confirme le poids de l'émigration algérienne en France dans la configuration des professions exercées par les Algériens dans les six pays.

La lecture globale de la répartition des professions laisse apparaître une tendance à l'exercice de professions peu valorisantes du potentiel de l'émigration. La première profession est dominée par les artisans et les ouvriers de type artisanal, les ouvriers et employés non qualifiés, les personnes des services et vendeurs de magasins et de marchés. La seconde catégorie est composée des employés de type administratif et des professions intermédiaires des sciences physiques et techniques. Les professions intellectuelles et les membres de l'exécutif et du corps législatif dominent la troisième catégorie de profession.

Cette configuration de l'importance des professions change si l'on isole la France des autres pays. Confrontés à une multitude de discriminations, les jeunes émigrés algériens éprouvent des difficultés à accéder à des postes valorisants. Ils sont ainsi contraints de grossir les effectifs de chômeurs ou d'exercer des professions ne nécessitant pas de qualifications. La situation est différente dans les autres pays où l'on enregistre un poids important des professions intellectuelles, scientifiques et techniques.

Cette tendance à la mise en place d'une élite scientifique et technique à l'étranger apparaît également à travers la constitution des capacités d'entrepreneuriat comme en témoigne le nombre important d'entrepreneurs dans l'émigration algérienne. L'exemple de la France illustre parfaitement cette tendance. Les statistiques de l'INSEE estiment à plus de 90.000 le nombre d'entrepreneurs de nationalité algérienne en Europe, ceux-ci employant environ 2.200.000 personnes.¹

Les capacités financières

L'émigration ne constitue pas seulement un stock de compétences scientifiques et techniques, elle constitue également une ressource financière importante.

D'après les données de la Banque de France, reprises par le Conseil National Economique et Social algérien, la communauté algérienne en France se caractérise par un taux d'épargne élevé pouvant atteindre 50% de ses revenus globaux. 50% des émigrés algériens sont des épargnants réguliers dont deux tiers suivent un rythme mensuel d'épargne. Leur produit préféré est *le livret A* qui est un produit défiscalisé. Quant aux produits liés à l'immobilier et à l'épargne de placement, ils ne suscitent pas d'engouement particulier.

Selon la banque de France, les investissements des émigrés algériens en France ont représenté 110 millions d'Euros entre 1984-1993. Leur rythme d'accroissement tend à évoluer pour se situer depuis 1991 à 60 millions d'euros par an. Ils se dirigent en priorité vers les secteurs de l'immobilier, du commerce et des services. Dans cette évolution les activités commerciales représentent une source principale d'accumulation des ressources financières chez l'émigration algérienne. En 1995 les commerçants algériens représentent 31,2% des commerçants étrangers en France. Leur chiffre d'affaires mensuel est estimé à 20 millions d'euros dont 75% est réalisé dans l'hôtellerie et la restauration².

L'importance de ces capacités d'épargne n'apparaît pas dans le niveau enregistré en matière de transferts de fonds par les émigrés algériens.

**Tableau n° 6 : Dix premiers pays bénéficiant d'envois de fonds en 2007
(en Milliards de Dollars US) :**

Rang	Pays	Montant
1	Egypte	5,9
2	Maroc	5,7
3	Liban	5,5
4	Jordanie	2,9
5	Algérie	2,9
6	Tunisie	1,7
7	Yémen	1,3
8	Iran	1,1
9	Syrie	0,8
10	Cisjordanie	0,6

Source : Banque mondiale 2008

¹ CNES, *La communauté algérienne établie en France : quel apport dans le développement économique et social de l'Algérie*, 2003 p.42.

² *Ibid.*, p.46.

En 2008, le montant des transferts des émigrés algériens est estimé par la Banque mondiale à 209 Milliards de Dollars US. L'Algérie occupe la 5^{ème} place dans le classement des pays de la région MENA par la valeur des envois des émigrés.

A travers les développements précédents, il apparaît que l'émigration algérienne recèle d'énormes potentialités scientifiques, techniques et financières.³ La question qui se pose est de savoir comment le discours politique algérien traite cette donnée.

II. Participation des émigrés au développement dans le discours politique algérien

Le rôle des émigrés dans le développement économique et social de l'Algérie occupe une place importante dans le discours politique algérien sur l'émigration. On la retrouve dans les textes doctrinaux et dans les déclarations des responsables politiques. Elle constitue une constante qui s'inscrit dans la continuité des positions de principe de l'Etat algérien à l'égard de l'émigration depuis l'indépendance.

Les positions de principe : la responsabilité de l'Etat et le devoir des émigrés

La participation des émigrés algériens au développement de leur pays est constamment réaffirmée dans les programmes des différents gouvernements et dans les différentes allocutions, messages et discours en rapport avec l'émigration algérienne. Il en est ainsi du dernier message adressé le 13/12/2008 par le Président de la République aux participants à la rencontre organisée par l'Association des compétences algériennes à l'étranger⁴ Cette participation relève de deux principes : la responsabilité de l'Etat et le devoir des émigrés.

La responsabilité de l'Etat

Poussés à l'exil par la colonisation et partis à l'étranger à la recherche de travail ou de meilleures conditions de vie, les émigrés algériens sont au centre des préoccupations de l'Etat algérien. La prise en charge de leur situation dans les pays d'exil et des conditions de leur participation au développement de leur pays s'inscrit dans la volonté de l'Etat algérien de prendre ses responsabilités à l'égard de tout citoyen algérien où qu'il soit et ce, indépendamment de ses convictions politiques et de ses origines. Les positions de l'Etat algérien à l'égard des Algériens établis à l'étranger, désignés désormais par le vocable « la communauté algérienne à l'étranger » relève de la responsabilité du gouvernement.

C'est dans le cadre de cette prise de responsabilité que s'inscrit le discours sur la participation de l'émigration au développement de son pays d'origine. On retrouve cette volonté dans les discours ministériels, les discours partisans, mais c'est le discours présidentiel qui l'incarne avec le plus de force et de consistance.

S'adressant aux émigrés algériens à l'occasion de la célébration de la journée de l'émigration, le 17 octobre 2004, le président Abdelaziz Bouteflika a défini le principe de base de la responsabilité de l'Etat envers son émigration par l'attachement de l'Algérie à ses émigrés, en déclarant : « quelle que soit la distance et aussi dure que soit la vie en exil, l'Algérie doit demeurer dans l'esprit de ses enfants établis à l'étranger. Pour ce faire, les pouvoirs publics ont toujours accordé un intérêt particulier à l'unification des rangs des communautés algériennes qui constituent une source de richesses financières et humaines indispensables à l'appui du processus de développement national ». Cet

³ CNES, *La communauté algérienne établie en France : quel apport dans le développement économique et social de l'Algérie*, 2003

⁴ Message du Président de la république, Abdelaziz BOUTEFLIKA aux participants au colloque organisé par l'Assemblée Populaire Nationale (parlement algérien) sur la communauté algérienne à l'étranger, Alger, 30 mai au 1 juin 2008. Voir www.mae.dz, juin 2008

attachement de l'Algérie à ses émigrés est d'autant plus important que ces derniers ont des capacités très utiles pour le développement de leur pays d'origine. Dans le même message, le président de la république précise cette importance en affirmant : « Notre communauté établie dans les pays développés a un rôle positif à jouer dans l'encouragement des investisseurs à saisir les opportunités qui leur sont offertes en Algérie. Les pouvoirs publics œuvrent en outre avec les pays d'accueil à préserver et à protéger les droits de nos ressortissants contre toute forme de racisme et d'atteinte à la dignité et à adopter tout ce qui est à même de faciliter à notre communauté une intégration positive dans les sociétés où elles vivraient en préservant l'authenticité de l'identité nationale algérienne dans ses dimensions islamique, arabe et amazighe »⁵.

Pour permettre à l'émigration algérienne de jouer ce rôle, le discours algérien, à travers les textes doctrinaux et les déclarations des responsables, sont unanimes à demander au gouvernement de réunir les conditions propices à la mise en œuvre de cette participation. Le président ne peut être plus explicite en déclarant :

« Pour que les autorités publiques soient à la hauteur du grand amour que portent les Algériens émigrés à leur patrie mère, je les exhorte à ne ménager aucun effort, en particulier, pour créer un climat propice à même d'encourager et de protéger les investissements de nos ressortissants émigrés dans notre pays et de trouver les formules adéquates pour tirer profit des hautes compétences algériennes établies à l'étranger, en mettant leurs capacités scientifiques et intellectuelles au service du processus du développement global de notre pays.

Il faut également, veiller à l'implication des communautés algériennes dans la prise de décisions qui les concernent et à l'encouragement du tourisme dans notre pays, en direction des deuxième et troisième générations d'émigrés algériens ».⁶

La responsabilité de l'Etat algérien, ainsi définie, ne limite pas à la mise en œuvre des mesures pour drainer l'investissement et les compétences de l'émigration, elle porte également sur la participation des acteurs de cette émigration à la prise de décisions.

Le devoir des émigrés

En contrepartie de l'engagement de l'Etat, les émigrés algériens sont encouragés à accomplir leurs devoirs de citoyens aux plans politique, social et économique, et ce par l'adhésion à la politique de l'Etat algérien, la participation aux activités des institutions et la défense des intérêts du pays à l'étranger. Profitant de ses rencontres avec les représentants de l'émigration algérienne dans les pays qu'il visite, le président de la république ne cesse de rappeler les devoirs des émigrés algériens à l'égard de leur pays d'origine. C'est ainsi que ces derniers sont sollicités à participer aux efforts déployés en matière de réconciliation, de paix et de développement économique. Devant les représentants de la communauté algérienne établie au Portugal, le président Bouteflika résume l'interconnexion de ces différents devoirs en déclarant en substance : « Les apports attendus de vous sont variés, pouvant prendre une consistance économique, une portée scientifique, une expression culturelle, un contenu d'entraide sociale, tout comme ils peuvent contribuer au rayonnement et à la bonne image de l'Algérie par votre comportement exemplaire et par l'estime que vous pouvez inspirer à votre entourage »⁷. Il explicite davantage ces devoirs dans l'allocution prononcée devant les représentants de la communauté algérienne vivant au Japon en précisant que : « La Communauté nationale à l'étranger est interpellée pour les enjeux vitaux de la paix et de la réconciliation nationale en Algérie, tout autant que par les exigences du renouveau et du développement du pays. Elle y est naturellement sensible. Notre rôle, votre rôle, consiste à réunir les

⁵ Message du Président de la République, Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA à l'occasion de la commémoration de la journée nationale de l'émigration, le 17 octobre 2004.

⁶ *Ibid.*

⁷ Allocution du Président BOUTEFLIKA, le 02 mai 2005, devant la communauté algérienne au Portugal.

conditions d'une participation massive et éclairée de nos compatriotes émigrés à cette échéance électorale marquante de l'histoire contemporaine de l'Algérie ». ⁸ Dans son allocution devant les représentants de la communauté établie en Allemagne, il précise davantage cette participation en déclarant que « La communauté algérienne établie à l'étranger est partie intégrante de la nation, et à ce titre, elle est éligible aux mêmes droits et aux mêmes devoirs.

Dans cette phase particulière de l'histoire de notre pays, votre concours à la réalisation du Renouveau National est sollicité avec la même ardeur qu'il l'est des autres Algériens ». ⁹

Il s'agit donc de participer à la réalisation de la politique mise en œuvre en Algérie, et à sa défense à l'étranger. C'est ce que résume l'allocution prononcée devant la communauté établie en Belgique. Le président disait à ce propos : « Je vous engage à avoir confiance en votre pays et en son avenir et à ne pas vous laisser facilement tromper par les sirènes hélas encore nombreuses qui veulent donner de nous et de l'Algérie une image trompeuse, exagérant nos difficultés, soulignant nos échecs, et taisant les progrès que nous accomplissons chaque jour et qui placent maintenant l'Algérie au rang des pays qui comptent et que l'on respecte sur la scène internationale ». ¹⁰

A travers ces extraits du discours présidentiel, on relève que dans l'esprit du discours politique algérien les devoirs des émigrés envers leur patrie ne se limitent pas à un seul aspect de leur rapport avec leur pays d'origine. Ils concernent aussi bien la défense des intérêts de leur pays dans les pays d'immigration, la participation à la vie politique nationale, que l'apport en devises et en capital scientifique et technique au développement économique et social de l'Algérie.

L'évolution des positions de principe

Ne renonçant pas à ses positions de principe en matière d'accomplissement des responsabilités de l'Etat à l'égard de l'émigration et de la définition des devoirs des émigrés envers leur pays, le discours politique algérien a sensiblement évolué, de 1962 à nos jours, sans pour autant déboucher sur une politique cohérente et intégrée. L'observation de cette évolution fait ressortir trois types de discours qui se sont succédés au rythme de l'instrumentalisation de l'émigration au niveau interne et dans les rapports de l'Algérie avec les pays d'immigration.

Le discours protectionniste

Produit dans le contexte de retour à l'indépendance, le premier discours politique de l'Algérie indépendante à l'égard de son émigration a versé dans le protectionnisme

Ce discours considère que l'émigration, au même titre que les différentes composantes du peuple, doit bénéficier de la protection et de l'action de l'Etat algérien. Dans ce cadre, la politique suivie visait un double objectif : organiser et gérer les envois de main d'œuvre algérienne à l'étranger, principalement en France, et mettre en œuvre une politique de réinsertion des émigrés candidats au retour. Pour gérer ce mouvement de va et vient et le séjour dans les pays d'immigration, un dispositif de gestion et de contrôle est mis en place.

La gestion administrative des flux a été confiée à un office étatique, l'Office de la main d'œuvre (ONAMO), rattaché au ministère du travail. Créé pour gérer le placement de la main d'œuvre nationale en Algérie, cet office s'est vu confier le placement des travailleurs algériens à l'étranger et leur réinsertion en Algérie. Le contrôle politique et la protection culturelle des émigrés dans les pays d'exil étaient assurés par une organisation rattachée au Front de Libération Nationale (FLN). Dénommée

⁸ Allocution du Président de la République le jeudi 03 février 2005 devant les représentants de la communauté algérienne au Japon.

⁹ Allocution du Président de la République 2 avril 2001 devant les représentants de la communauté algérienne en Allemagne.

¹⁰ Allocution du Président de la République le 18 décembre 2001 devant les représentants de la communauté algérienne en Belgique.

Amicale des Algériens en Europe (AAE), cette organisation assurait un encadrement politique et idéologique de l'émigration en France et dans certains pays d'Europe, selon une organisation inspirée de l'ex Fédération de France, appelée également la septième *Wilaya*. L'AAE disposant de son propre budget, a réussi à s'implanter dans les villes à forte concentration d'émigrés algériens, et à obtenir leur adhésion et leur participation aux activités politiques qu'elle organise, comme la participation aux élections et la commémoration des événements politiques. Elle a également pu asseoir son contrôle sur l'émigration par l'organisation d'activités culturelles et d'enseignement, assurées dans le cadre d'accords conclus entre l'Etat algérien et le gouvernement français.¹¹

Le discours attentiste

Le discours protectionniste a efficacement fonctionné jusqu'au milieu des années 80. Avec le changement des orientations politiques et la chute des ressources financières de l'Algérie, il perd de son importance. Les événements d'octobre 1988 ont annoncé la disparition des instruments de ce discours que sont le parti unique et l'Amicale des Algériens en Europe. Cette dernière perd son influence sur l'émigration et ses institutions locales ne réussissent pas à contrecarrer les actions de proximité de nouvelles associations d'émigrés algériens, particulièrement en France.¹²

Devant cette situation le discours algérien privilégie la réaffirmation de ses positions de principe en matière de gestion de l'émigration et de la participation de la communauté algérienne au développement de son pays d'origine. Ses références sont plus symboliques que stratégiques, toutefois les mesures qu'il préconise versent plus dans le pragmatisme comme en témoigne les décisions prises en matière d'importation sans paiement.

Sans qu'elle soit officiellement abandonnée, la politique de réinsertion est mise en veilleuse et à sa place, des déclarations de bonnes intentions font surface et entraînent la mise en place de dispositif sans application effective. La priorité était de gérer les départs des cadres et des compétences que les retours.

Le discours d'ouverture

Avec l'amélioration de la situation sécuritaire, sociale et économique, le retour de la croissance, la baisse du chômage et la régression du niveau de la pauvreté,¹³ l'Etat algérien a mis en œuvre une politique d'ouverture et de réformes en promulguant un nouveau dispositif de développement de l'investissement,¹⁴ et en concluant l'Accord d'association avec l'Union européenne. C'est dans ce nouveau cadre que la participation de l'émigration est conçue et mise en œuvre.¹⁵

L'insertion de la participation de l'émigration algérienne au développement de son pays dans ce cadre d'ouverture économique a donné lieu à un recentrage du discours politique algérien en direction de l'émigration. Trois nouveaux principes apparaissent avec force : la reconnaissance de l'auto organisation des émigrés, la participation au développement du pays d'origine sans retour définitif et, enfin, l'octroi aux émigrés d'avantages et de facilités en matière d'investissement.

¹¹ Décret n° 82-29 du 23 Janvier 1982 portant ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement de la République Française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement à l'intention des élèves algériens en France signé à Alger le 1 décembre 1981.

¹² H. LABDELAOUI, « Les associations d'émigrés algériens en France », *Les cahiers du CREAD*, 1998.

¹³ M.S MUSETTE, H. LABDELAOUI, A. BELHOUARI, « Migrant de retour en Algérie, une nouvelle stratégie en perspective ? » Rapport d'analyse, MIREM-AR2007/1, 2007 p. 2

¹⁴ Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

¹⁵ H. LABDELAOUI, « La dimension socio politique de la migration circulaire » , CARIM, notes d'analyse et de synthèse, 2008/13, 54 p.

Cette politique est en phase de construction, ce qui explique la difficulté de reconstituer son contenu dans le discours politique algérien. On retrouve les éléments qui la fondent dans des passages de discours prononcés à l'occasion de la tenue de réunions sur l'émigration, ou dans les déclarations du Ministre de la Solidarité Nationale et de la Communauté algérienne à l'Etranger relatives à la prise en charge du dossier de l'émigration après le rattachement de ce dossier à son département et à la préparation de l'accueil des émigrés de retour au pays pour les vacances estivales de 2008.

Dans son allocution de clôture du colloque organisé par le parlement algérien sur «la question de la communauté algérienne établie à l'étranger, liens, passerelles, solidarité », l'ex chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem, définit les fondements de cette nouvelle orientation. Il déclare à ce propos que « Le problème n'est pas de faire la compilation de ce qu'attend de nous chaque Algérien et chaque Algérienne établis à l'étranger, mais il s'agit plutôt d'élargir la concertation pour organiser cette communauté dans le respect des appartenances politiques de chaque citoyen et pouvoir ainsi établir des passerelles entre notre communauté et le pays. L'organisation de cette communauté permettra de préserver les droits et libertés de ses membres et de renforcer leur attachement et appartenance à leur pays d'origine. Cette organisation devra, permettre à l'Algérie de bénéficier des ressources humaines "importantes" que comprend la communauté des Algériens vivant à l'étranger et déployer les efforts nécessaires à la défense de leurs droits dans les pays d'accueil »¹⁶.

Cette volonté de reconnaître l'auto organisation de l'émigration dans les pays de son séjour reprend les intentions du gouvernement exprimées dans le programme d'action agencé de l'ex ministre délégué chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger. L'actuel Premier Ministre, Ahmed Ouyahia, a déclaré que l'objectif est de voir les émigrés algériens constituer dans les pays où ils vivent un véritable groupe de pression.¹⁷

La tenue de ce colloque a été une occasion pour définir les principaux domaines de la participation de l'émigration algérienne au développement de son pays d'origine. Ainsi, lors de ce colloque, Abdelhamid Temmar, Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements a précisé les avantages que l'émigration est en mesure d'apporter au développement du pays. Il a déclaré à ce propos : «Toutes les politiques de développement national accordent un intérêt particulier à la communauté nationale établie à l'étranger et au rôle qu'elle a à jouer dans ce domaine. L'implication directe des Algériens installés à l'étranger dans cette stratégie apportera un plus en matière d'expérience, de consulting et d'investissement ».¹⁸ De même, Chérif Rahmani, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme a abordé le rôle que l'émigration peut jouer en matière de développement du secteur du tourisme. Il a précisé que « plus de 70% des touristes en Algérie sont issus de la communauté nationale vivant à l'étranger, ce qui démontre l'importance de cette frange dans le développement du secteur. J'appelle les représentants de cette communauté à contribuer au bon déroulement du schéma directeur de l'aménagement touristique (SDAT 2025) visant à faire de l'Algérie un pays récepteur de touristes et non pas seulement émetteur ».¹⁹

¹⁶ Extrait de l'Intervention du Chef du gouvernement à la clôture des travaux du colloque sur la communauté algérienne établie à l'étranger , 1 juin 2008.

¹⁷ Dans l'allocution prononcée à l'occasion de la tenue à Alger, le 1/10/2005, du séminaire des ambassadeurs et autres diplomates désignés pour des postes à l'étranger, M.OUYAHIA déclara : « Je vous appelle à défendre farouchement les intérêts de l'Algérie et à œuvrer à faire mieux connaître le pays auprès de leurs interlocuteurs étrangers. Je vous exhorte à accorder un intérêt plus soutenu à la communauté algérienne établie à l'Etranger.

J'espère que le pays commencera de plus en plus à savoir faire pour faire de cette communauté un lobby et un relais, car si nous ne nous le faisons pas, elle sera fatalement le lobby d'un autre. La communauté a un rôle et un apport de en terme d'investissements et de savoir faire, et il est important d'informer la communauté sur tout ce qui se passe en Algérie ».

¹⁸ Intervention de M. Abdelhamid TEMMAR, Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements au colloque organisé par le parlement algérien les 29/05/ et 2/06/08 sur la communauté algérienne à l'étranger.

¹⁹Intervention de M. Chérif RAHMANI, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme au colloque organisé par le parlement algérien les 29/05/ et 2/06/08 sur la communauté algérienne à l'étranger.

Enfin, Mme Mokraoui, directrice générale de l'ANIREF (Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière) a expliqué les nouveaux mécanismes que l'émigration peut utiliser pour réaliser des projets d'investissement. Elle a précisé à cet égard que «la communauté algérienne établie à l'étranger qui représente un potentiel réel d'investisseurs peut sans se déplacer, sans prendre l'avion, sans engager des frais, disposer de toute l'information nécessaire à l'implantation d'un projet industriel. Il lui suffit d'un simple clic pour s'ouvrir un accès direct sans intermédiaire à des disponibilités foncières qui s'offrent à lui. Le gain de temps, paramètre précieux dans le domaine des affaires, est absolument indéniable. Cette banque est, en outre, conçue de sorte à optimiser son temps de recherche, elle lui propose en effet une consultation sur la base de plusieurs critères géographiques, la superficie et le mode d'acquisition».²⁰

III. Evaluation des formes de participation expérimentées

Cette évolution du discours politique algérien en matière de participation de l'émigration au développement de son pays d'origine a donné lieu à l'expérimentation de trois formes :

Le modèle de la réinsertion

Après avoir retrouvé sa souveraineté, l'Etat algérien a décidé de mettre en œuvre une politique de « réinsertion » des travailleurs forcés à l'exil pour leur permettre d'occuper la place qui est la leur dans la « construction d'une société socialiste ». ²¹ A la faveur du premier séminaire sur l'émigration organisé du 8 au 13 août 1966, les autorités algériennes ont mis en place un cadre de réflexion sur l'émigration. Les séminaires qui ont été organisés en prolongement de cette rencontre sont devenus un lieu d'interface entre les émigrés et les pouvoirs publics algériens. La question de la réinsertion des émigrés était l'un des principaux thèmes de ces rencontres.

Admise comme principe dans la charte nationale de 1976, cette politique est officialisée par le Décret n° 81-80 du 2 mai 1981 dont l'application a suscité la mise en place du Comité National de la réinsertion des résidents à l'étranger chargé de l'élaboration d'une politique en la matière²².

La mise en œuvre de cette politique a entraîné l'application de mesures au niveau des secteurs relevant de chaque ministère pour organiser le retour des émigrés algériens. C'est ainsi que des mesures ont été prises pour faciliter l'accès de ces émigrés au logement, pour l'octroi des facilités à la création d'entreprises et à la scolarisation des enfants et pour effectuer des déménagements sans payer les frais administratifs et les impôts.

Pour encourager les émigrés à transférer leurs devises par l'ouverture de comptes épargne ou par voie postale en bénéficiant de bonifications pour rattraper les pertes lors de l'échange, le gouvernement a instauré, le 12 juin 1973, une prime compensatoire de 12.5% (prime de 1/8^e) pour tout transfert d'épargne ou change manuel aux frontières.²³

En matière d'insertion professionnelle, l'Etat a décidé de réserver aux émigrés des postes dans certaines entreprises nationales. Dans ce cadre, un intérêt particulier fut accordé aux émigrés qualifiés désireux de valoriser leur expérience professionnelle en Algérie. Entre 1976 et 1979 se seraient 40.000

²⁰ Intervention de Mme MOKRAOUI, directrice générale de l'Aniref (Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière) au colloque organisé par le parlement algérien les 29/05/ et 2/06/08 sur la communauté algérienne à l'étranger.

²¹ Discours du Président Houari BOUMEDIENE à l'ouverture du premier séminaire sur l'émigration le 08 août 1966.

²² M.S MUSETTE, H. LABDELAOUI, A. BELHOUARI, « Migrant de retour en Algérie, une nouvelle stratégie en perspective ? » Rapport d'analyse, MIREM-AR2007/1, 2007 p. 8.

²³ Cité par J.C SCAGNETTI, « Une marginalité singulière : les migrants algériens lors des retours au pays (1973-1983) », in *Cahiers de la Méditerranée*, vol 69, 1990.

postes de travail qui auraient été réservés à l'émigration par les soins du département de l'ONAMO (Office National de la Main-d'œuvre) au sein des entreprises nationales.²⁴

L'application de ce modèle de réinsertion dans le contexte de l'aide au retour instaurée en 1977, a permis le retour de 76.876 algériens entre 1977 et mai 1988,²⁵ entre 1984 et 1988 (Ce nombre est estimé par Rachid Benattig à 23905 personnes).²⁶

En matière de logements les résultats sont acceptables, 10% des logements neufs construits et quelques terrains sont mis de côté. La CNEP est également autorisée, pour stimuler les dépôts, à servir un taux d'intérêt de 4,5% contre 3,5% pour les comptes épargne ouverts par les nationaux résidents²⁷

La politique d'organisation de la gestion de la participation

A partir du milieu des années 80, le modèle de la réinsertion fut progressivement remplacé par une politique d'organisation ministérielle de la participation de l'émigration. La mise en place de cette organisation a donné lieu à la création d'un secrétariat auprès du ministère des affaires étrangères chargé de la communauté nationale à l'étranger qui a été à son tour remplacé par un ministère délégué placé sous la tutelle du chef du gouvernement.

Les projets initiés par cette organisation n'ont pas donné de résultats positifs. Leur application intervient dans un contexte marqué par l'échec des expériences menées pour drainer l'épargne des émigrés et pour encourager leur investissement dans leur pays d'origine.

Les effets pervers des importations sans paiement

Devant les difficultés à mobiliser les fonds des émigrés pour faire face à la régression des recettes pétrolières, les autorités algériennes ont fait preuve de pragmatisme. En effet, dans le contexte de l'abandon progressif de l'option socialiste à partir du début des années 80 et suite à la chute des ressources financières, les autorités algériennes ont introduit la politique de l'importation sans paiement pour l'achat à l'étranger de véhicules, d'équipements ou des marchandises. L'objectif recherché était d'utiliser l'argent des émigrés où qu'il se trouve afin de permettre aux particuliers, aux anciens *moudjahidines* de réaliser des importations sans bénéficier du droit de change officiel et ce dans le cadre des dispositions de la loi des finances, dispositions connues sous le sigle AIV (Autorisation d'Importation de Véhicules). L'idée centrale de la stratégie mise en œuvre était de renverser les termes de la problématique, sans attendre le rapatriement des fonds.

L'application de cette politique n'a pas provoqué un mouvement de circulation de biens et d'équipement de nature à relancer les activités économiques ayant été le cadre de spéculation et de commerce qui a échappé au contrôle de l'Etat.

L'échec de politique des assises de l'émigration

Pour entretenir les liens avec les émigrés dans une perspective de contrôle, les autorités algériennes ont opté pour la formule des rencontres annuelles connues sous le vocable : « assises de l'émigration ». Chaque année une rencontre est organisée à Alger pour réunir les représentants de l'émigration et

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ R. BENATTIG Rachid, « Les retours assistés dans les pays d'origine : une enquête en Algérie », *Revue des migrations internationales*, vol.5, no 3, 1989, p. 81.

²⁷ Cité par J.C SCAGNETTI, Op.cit

débatte des questions relatives à leur séjour à l'étranger et de leur participation au développement de leur pays. Au terme des travaux, des motions de soutien et des recommandations ont été adoptées, toutefois, n'ayant pas été suivies de mesures d'application, les recommandations de ces assises n'ont pas permis de réaliser des avancées en matière de participation de l'émigration algérienne au développement de son pays d'origine.

L'expérience Invest. 1 et Invest. 2

De son côté, l'ex Agence de Promotion et de soutien de l'Investissement (APSI) a pris l'initiative de mettre en place un dispositif pour attirer les capitaux des Algériens à l'étranger. Elle organise, sous le nom Invest 1 et Invest 2, deux rencontres au cours des années 90 en invitant des acteurs de l'émigration et des responsables des secteurs économiques et de l'administration algérienne pour débattre la question de l'investissement des émigrés. Mal préparées et tenues dans un contexte d'insécurité peu favorable, les deux rencontres n'ont pas débouché sur une dynamique de mobilisation de l'investissement émigré.²⁸ Les recommandations adoptées ne pouvaient pas être appliquées en l'absence d'une législation favorable à l'investissement de l'étranger.

Tentative de structuration de la mobilisation des scientifiques établis à l'étranger

Parallèlement aux actions étatiques, des initiatives ont été prises pour impliquer le mouvement associatif dans l'encouragement de l'émigration à participer au développement de son pays. C'est ainsi que sous l'impulsion du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique, une rencontre des scientifiques algériens installés à l'étranger a été organisée à Alger, en 1994, afin de discuter de la question de la mobilisation des compétences algériennes dans le développement du pays. Au cours de cette rencontre l'Association Algérienne de Coopération Scientifique (ALASCO) a été créée. Le mérite des initiateurs de la création de cette association est d'introduire dans le vocabulaire de la mobilisation des compétences exilées la problématique de la coopération entre les universitaires et scientifiques émigrés et leurs collègues restés au pays. La formule d'organisation de cette coopération est calquée sur la loi n° 90.31 du 31 décembre 1990 régissant la création des associations en Algérie. Après son agrément en juillet 1995, cette association a édité une lettre d'information et ouvert un site Internet, toutefois elle a brusquement disparu.

A travers ce bref exposé des formes de participation mises en place dans le cadre de la politique d'organisation étatique, quelques éléments d'évaluation se dégagent.

On relève que la coordination entre les différents acteurs a fait défaut provoquant la mort née des projets initiés par les uns ou par les autres. A côté de ce département ministériel, plusieurs acteurs institutionnels interviennent à partir de leur propre champ de compétences dans la gestion de l'émigration. Chaque acteur considère que son projet est mieux placé pour recevoir l'adhésion des autres acteurs. Pour expliciter un tel constat on se contentera de citer trois dossiers. La méthode utilisée par le secrétariat et le ministère délégué est la constitution de groupes de travail qui disparaissent avec le départ du ministre en poste pour laisser place à de nouveaux groupes constitués par le nouveau ministre.

En privilégiant cette méthode, la prise en charge du dossier des compétences exilées n'a pas permis d'assurer une continuité dans le travail. Elle a entraîné l'exclusion de ces compétences puisque la constitution des groupes n'a jamais touché les universitaires installés à l'étranger.

²⁸ H. LABDELAOUI, *La Migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans l'EUROMED, l'Afrique orientale et occidentale*, Etude régionale : Migration et Développement en Algérie, OIT, Alger, 2005, 68p.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a pris, de son côté, l'initiative d'élaborer un répertoire des compétences algériennes installées à l'étranger. Il a promulgué un décret portant organisation des activités du professeur visiteur et invité. Ce texte prévoit le recrutement des enseignants algériens employés dans des universités étrangères pour des périodes courtes qui peuvent s'étaler sur toute l'année universitaire.²⁹

Le ministère des affaires étrangères a ouvert, en collaboration avec le PNUD, un site Internet destiné à rassembler des informations sur les compétences techniques algériennes afin de faciliter leur participation au développement de l'Algérie.³⁰ Il a également organisé au mois de juin 2005 un atelier sur le thème développement et migration en Méditerranée occidentale

A côté de ces départements ministériels, d'autres institutions interviennent dans cette gestion. C'est le cas du Centre d'Etudes et de Recherche en Informations Scientifiques et Techniques (CERIST) qui a créé un répertoire des courriels d'Algériens dans le monde.³¹ C'est également le cas des deux commissions permanentes du conseil de la nation et l'Assemblée populaire nationale qui suivent les dossiers de l'émigration et effectuent des visites de travail dans les pays de séjour des émigrés algériens.

La mise en place des instruments d'attractivité

L'état de déconnexion qui caractérise l'intervention des acteurs étatiques en matière de gestion de la participation de l'émigration au développement n'a pas permis de réaliser des avancées significatives. Faute d'une politique intégrative, les dispositifs mis en place par les uns ou par les autres sont restés lettres mortes. Depuis 2005, cette situation a évolué vers une délimitation des rôles et une meilleure coordination des actions. Après la disparition du Ministère délégué chargé de la communauté nationale à l'étranger, le dossier de l'émigration est rattachée au Ministère de la Solidarité Nationale qui perd la gestion des aspects relatifs à l'emploi et au travail en matière d'émigration.

Les aspects relatifs à la mobilisation des scientifiques et universitaires émigrés sont pris en charge par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Quant à l'investissement des émigrés, il fait partie désormais des prérogatives de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) et l'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), cette évolution intervient dans un contexte favorable à l'attractivité.

Les facteurs de l'attractivité

L'implication du discours présidentiel

Le premier facteur de cette évolution est le recentrage du discours politique officiel vers un « marketing » symbolique valorisant les idées du réalisme dans le diagnostic de la situation et la proposition de mesures. C'est le discours présidentiel qui incarne ce renouveau du discours officiel. La nouveauté introduite au plan méthodologique est de s'adresser directement à la communauté nationale dans le pays de son séjour pour mettre en évidence le retour à la paix et à la croissance. La rencontre avec les représentants de la communauté algérienne figure désormais dans le programme des visites officielles du président à l'étranger. Dans ce cadre, le président a prononcé des discours devant les représentants des

²⁹ Décret exécutif n° 2001-294 du 13 Rajab 1422 correspondant au 1er octobre 2001 fixant les conditions de recrutement et d'exercice au sein des établissements d'enseignement et de formation supérieurs des enseignants associés et des enseignants invités.

³⁰ Voir www.mae.dz.

³¹ Voir www.cerist.dz.

émigrés vivant en France, Belgique, Allemagne, Canada, Japon, Turquie, Tunisie, Portugal et Espagne. Le contenu de ces discours est axé autour de quatre principaux thèmes qui sont :

- l'Algérie doit reconquérir son émigration ;
- cette dernière est appelée à participer au développement du pays et à cet effet le gouvernement est chargé de prendre les décisions appropriées ;
- les efforts déployés en matière de mise en œuvre des réformes et de restauration de la paix sociale ont instauré un contexte favorable à l'investissement qui offre de réelles opportunités aux compétences nationales établies à l'étranger ;
- l'émigration est invitée à représenter dignement son pays et à défendre son image.

Clarification de la politique de mobilisation de la communauté nationale à l'étranger

La mobilisation des capacités économiques de la communauté nationale à l'étranger figure dans l'action du programme du gouvernement algérien et dans ses programmes de travail agencés en direction de cette communauté. En effet, cette mobilisation constitue l'un des trois objectifs de l'Etat dans ce domaine. En complément des objectifs politiques scientifiques et culturels, le gouvernement cherche sur le plan économique à inciter les émigrés à transférer leur épargne et à investir dans leur pays d'origine.

La promotion de l'investissement

Pour relancer l'investissement, le gouvernement algérien a adopté l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement. Les dispositifs de ce texte ouvrent de larges perspectives pour l'investissement des émigrés aussi bien en tant qu'agents économiques venus de l'étranger qu'en tant qu'investisseurs algériens.

Deux types d'avantages sont accordés aux investisseurs. Au titre du régime fiscal, il est prévu l'application d'un taux réduit en matière de droits de douane, une franchise de la TVA et l'exemption du droit de mutation pour toutes les acquisitions effectuées dans le cadre de l'investissement. À titre dérogatoire, des avantages fiscaux et une exonération fiscale d'une durée de 10 ans sont accordés aux investissements dans les zones nécessitant des actions spécifiques de l'Etat. Ces avantages sont accordés aussi bien pour les investisseurs nationaux résidents qu'aux émigrés et aux investisseurs étrangers.

Dans le cadre de la relance de l'investissement en application de cette ordonnance, un Conseil national de l'investissement est mis en place pour examiner tous les aspects relatifs au développement de l'investissement et proposer des solutions au gouvernement. L'agence de développement de l'investissement a en charge la gestion directe des projets d'investissement. Pour faciliter la mise en œuvre de ces projets, un guichet unique est mis en place, permettant d'effectuer toutes démarches administratives au niveau de l'agence.

La mise en œuvre de ce dispositif a bénéficié des opportunités créées par le programme quinquennal de développement de 50 milliards de dollars.

L'avancement des réformes.

Le retour progressif à la paix sociale a permis de réunir les conditions pour relancer les réformes. Les actions engagées en matière de privatisation et de promotion de l'investissement étranger enregistrent des progrès significatifs tant au plan interne qu'externe. Si elle accuse des retards, les réformes engagées n'ont pas rompu le pacte social ou provoqué de crise politique.

Sur le plan externe, l'accord d'association est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2005 et son application ne semble pas poser de problèmes politiques, économiques et sociaux majeurs. Les

négociations d'adhésion à l'OMC avancent lentement mais sûrement. On s'attend à ce qu'elles débouchent sur un accord après clarification de certaines divergences.

Les signes annonciateurs d'une ouverture prometteuse sur l'extérieur

En plus du retour des compagnies aériennes, de l'implantation de banques et d'entreprises d'Europe, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique, le tourisme donne des signes de reprise à l'image de la progression du nombre d'émigrés algériens qui passent leurs vacances en Algérie. Dans les domaines scientifiques, culturels et sportifs, l'Algérie ne figure plus sur la liste des pays que les Etats déconseillent à leurs ressortissants.

Le projet « home sweet home »

En adoptant le concept « home sweet home »,³² l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) veut rompre avec les méthodes employées dans le passé pour inciter les investisseurs émigrés à investir dans leur pays. L'innovation qu'elle apporte couvre aussi bien la politique d'attractivité de l'investissement que le dispositif à mettre en place pour passer du stade des déclarations d'intention et des discours mobilisateurs à la réalisation de projets concrets apportant une valeur ajoutée à l'économie.

Profitant de son adhésion au réseau ANIMA pour bénéficier de l'assistance scientifique et technique des experts européens, l'ANDI a monté ce projet en direction des investisseurs algériens émigrés. Comparé aux expériences précédentes initiées par l'ex APSI, ce projet repose sur une nouvelle conception du rapport à l'émigration. Il introduit une nouvelle démarche d'élaboration des actions. Il propose un dispositif nouveau pour le montage des projets.

Sur le plan de la philosophie générale, le projet « home sweet home » de l'ANDI, considère l'investisseur émigré, non pas comme un simple citoyen qui un devoir envers son pays, mais comme un acteur économique qui cherche le maximum de profits dans un contexte de concurrence dans lequel l'appartenance ethnique ne constitue pas une protection ou un avantage. Aussi en apportant des fonds en devises, il doit bénéficier de tous les avantages accordés aux investisseurs étrangers en matière de transfert de dividendes et des bénéfices.

Sur le plan de la démarche méthodologique, le projet « home sweet home » propose une méthodologie axée sur la recherche de la rigueur et la régularité dans le travail. C'est ainsi qu'au lieu de chercher l'effet médiatique pour l'organisation d'un grand show, on a préféré le travail par étape. Dans ce cadre un premier atelier a été organisé au mois de mars 2004 pour discuter la proposition d'appliquer le concept pour attirer l'investissement des émigrés.

³² Le concept « home sweet home » est le nom donné à l'expérience lancée en 2002 par Provence Promotion, l'agence de promotion des investissements de la région provençale, pour inciter les cadres français partis travailler à l'étranger à revenir s'implanter dans leur région d'origine où à y investir dans des activités technologiques.

Le succès de cette expérience a poussé l'agence ANIMA, créée par la communauté européenne pour accompagner les projets d'investissement étranger direct dans le bassin méditerranéen à adopter ce concept et le mettre en œuvre dans ses projets dans le cadre du programme MEDA-Entrepreneurs. Certains pays MEDA ont déjà mis en place des expériences pilotes couronnées de succès. C'est le cas de Malte qui a par l'intermédiaire de l'agence Malte entreprises, a particulièrement ciblé son émigration en Australie en l'incitant à réinvestir dans les domaines maritimes et les médicaments génériques. Davantage que leur concept, ce qui a été particulièrement ciblé chez expatriés très expérimentés, c'est leurs connaissances technologiques ainsi que leur expérience du management. D'autres pays MEDA, tels que l'Egypte et la Jordanie sont en phase d'expérimentation de concept sur la base des recommandations des deux séminaires thématiques organisés par ANIMA pour expliquer ses aspects positifs et la méthodologie d'élaboration d'actions spécifiques répondant aux réalités de chaque pays.

A la lumière des résultats de cette première rencontre, un deuxième atelier a été organisé au mois de juin 2005 pour réfléchir, cette fois ci, aux modalités de mise en œuvre de projet qui fait l'objet du travail de la troisième étape en cours d'exécution sous le thème ; le programme national.

La réalisation du projet est une œuvre collective. L'ANDI est le promoteur du projet, mais son élaboration et sa mise en œuvre impliquent la participation des experts promoteurs du concept, des secteurs algériens et des associations de patrons émigrés.³³

Les autres acteurs promoteurs de l'investissement des émigrés

Sans prendre l'ampleur du rôle joué par l'ANDI, d'autres acteurs économiques et financiers tentent d'investir dans le domaine de la promotion de l'investissement des émigrés :

- **L'Union des Entrepreneurs algériens en France**

C'est un organisme qui intègre l'investissement dans le pays d'origine dans son programme d'action.

- **La société de management des ressources humaines (MRH)**

Elle est implantée en France et joue le rôle de trait d'union entre les investisseurs français et français issus de l'émigration ou émigrés et les acteurs de la vie économique dans les pays du Maghreb. Dans ce cadre, elle organise chaque année la réunion de la convention France Maghreb. Ces réunions constituent des forums pour mettre en œuvre des politiques de marketing soit pour vendre des produits et des idées soit pour attirer l'investissement étranger.

- **L'association Euro-Algérie.**

L'association Euro Algérie Développement a pour objet de regrouper, en partie via son architecture internet contenant de nombreux services et sa radio en ligne mais aussi à travers les canaux de communication traditionnels, les Algériens de France et d'Europe, de fédérer leurs potentiels essentiellement autour du droit à l'économie et du droit à l'excellence,

- **La chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI)**

³³ Dans ce cadre, et en application des recommandations de l'atelier de juin 2005, un groupe de travail a été mis en place pour élaborer un projet de programme d'action avec le concours des experts de ANIMA, ce groupe se compose de :

- l'ANDI
- le ministère délégué chargé de la communauté nationale à l'étranger
- le ministère délégué chargé de la participation et de la promotion des investisseurs
- le ministère de la PME
- le ministère des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication
- la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères
- la direction du soutien aux échanges économiques
- la chambre algérienne de commerce et d'industrie
- l'association pour le développement de l'entreprise ADIE
- l'agence de la nouvelle ville de Sidi Abdallah ANIA

A l'issue de ses réunions, ce groupe de travail a arrêté un projet du programme national composé de quatre points :

- La constitution de l'unité de gestion de programme, de l'unité exécutive, et financement des actions.
- L'identification des secteurs à promouvoir par l'investissement des émigrés et le ciblage des investisseurs dans le pays de leur séjour.
- Elaborer une politique de marketing qui associera les services consulaires d'émigrés et de partenaires nationaux.
- Elaborer un plan d'action pour mener les actions arrêtées.

Elle est habilitée à accompagner les investisseurs émigrés dans leurs projets en leur apportant de l'information, de l'assistance administrative et juridique.

- **L'association Touiza**

C'est une association de solidarité et d'entre-aide qui mène des actions de rapprochement de jeunes entrepreneurs émigrés avec leur pays d'origine.

- **La Chambre Française du Commerce et d'Industrie en Algérie**

Créée en 1975, par des hommes d'affaires français, la Chambre Française du Commerce et d'Industrie en Algérie représente les intérêts collectifs français en Algérie et constitue un organe important de promotion des échanges franco-algériens.

Vers une nouvelle stratégie de mobilisation de l'émigration

Avec le rattachement du secteur de l'émigration au Ministère de la Solidarité Nationale, on relève une accélération des activités relatives à la prise en charge du dossier de la communauté algérienne à l'étranger. De plus, le parlement algérien a organisé un colloque pour renforcer les liens des émigrés algériens avec leur pays d'origine, avec la participation de 300 représentants d'associations d'émigrés algériens venus d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

Les facteurs justifiant la mise en place d'une nouvelle stratégie

Des développements précédents il apparaît clairement que bien qu'ayant connu des améliorations significatives, le dispositif mis en place pour mobiliser l'émigration algérienne dans le développement de son pays d'origine, n'est plus adapté à la nouvelle donne migratoire en Algérie. Trois constats confirment la nécessité d'une nouvelle stratégie en ce domaine.

La faiblesse de l'investissement des émigrés

Les résultats obtenus en matière d'application des mesures en faveur des émigrés en matière d'investissement ne sont pas ceux escomptés. La lecture des données recueillies auprès de deux agences de soutien à l'investissement : l'ANDI et l'ANSEJ, ainsi que les résultats de l'enquête CREAD/ EUI réalisée en 2007 dans le cadre du projet européen « Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine » confirme ce constat.

La part des émigrés dans le dispositif d'investissement soutenu par l'ANDI et de l'ANSEJ

En attendant la mise en œuvre effective de son projet « Home sweet home », l'ANDI n'a pas pu drainer l'investissement des Algériens établis à l'étranger. Le nombre des projets présentés par ces derniers est resté très faible.

**Tableau n° 7 : Répartition des projets d'investissements déclarés algériens résidents à l'étranger par secteurs d'activité
Période 2002 – 2006**

Secteur d'activité	Nombre de projets	Montant Millions de DA.	Nombre d'emplois
Industries	8	3368	445
Services	3	103	105
Agriculture	2	933	167
BTPH	1	56	150
Transport	1	234	85
Total	15	4694	952

Source : ANDI, 2008

Les 15 projets réalisés par les Algériens résidents à l'étranger couvrent 5 secteurs et mobilisent un capital total peu important, ne créant que peu d'emploi.

Bien qu'ayant réalisé plus de projets que l'ANDI, l'ANSEJ n'a pas pu, elle non plus, améliorer le niveau d'investissement des émigrés algériens dans leur pays d'origine.

Tableau n° 8 : Année de retour des entrepreneurs émigrés placés par l'ANSEJ

Année	Nombre
Avant	2
1995-2000	15
2001-2005	64
2006	15
NR	2
Total	98

Source : ANSEJ, 2007

De 1995 à 2006, l'ANSEJ a apporté son soutien à 98 entrepreneurs. L'accroissement du nombre de ces entrepreneurs entre 1995 et 2005 a été très lent. On enregistre une augmentation très sensible en 2006. 15.30 % des projets réalisés ont été agréés au cours de cette année grâce à l'amélioration du contexte social et économique.

Les jeunes entrepreneurs viennent, en majorité, de France, mais l'on relève que les nouvelles destinations de l'émigration algérienne, comme les USA, le Canada et l'Italie, sont également des pays de retour des investisseurs.

**Tableau n° 9 : Répartition des entrepreneurs émigrés
placés par l'ANSEJ par Pays d'immigration**

Pays	Nombre
Tunisie	5
Egypte	1
Emirats Arabe Unies	1
France	61
Espagne	1
Italie	6
Belgique	2
Allemagne	2
Grande Bretagne	3
Suisse	3
Pologne	1
Hongrie	1
Russie	2
USA	5
Canada	4
Total	98

Source : ANSEJ, 2007

La lecture des profils des jeunes entrepreneurs placés grâce au soutien de l'ANSEJ fait ressortir l'importance des niveaux supérieurs.

**Tableau no 10 : Répartition des entrepreneurs émigrés
placés par l'ANSEJ par niveau de formation**

Niveau	Nombre
Post-universitaire	10
Universitaire	38
Technicien supérieur	12
Formation professionnelle	17
Autres	21
Total	98

Source : ANSEJ, 2007

En effet, 48.97% de ces entrepreneurs ont un niveau de formation supérieure voire un niveau post-universitaire. Les entrepreneurs en possession de qualifications techniques et professionnelles représentent une part également importante avoisinant un tiers des effectifs.

Les résultats de l'enquête CREAD/EUI sur le retour des migrants algériens

Le constat relevé à la lecture des données recueillies auprès de ces deux agences est confirmé par les résultats de l'enquête réalisée par le CREAD dans le cadre du projet européen MIREM.³⁴

Tableau N° 11. Projets réalisés par les émigrés algériens rentrés en Algérie

Nombre de projets réalisés	Décidé	Imposé/forcé	Total
Un seul projet	78,7	80,0	78,9
Deux projets	8,5	10,0	8,8
Trois projets	4,3	10,0	5,3
Plus de trois projets	8,5	0,0	7,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0
% Aucun	82,3	85,1	82,8
% Au moins un projet	17,7	14,9	17,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Mirem, www.mirem.eu

Il ressort clairement de la lecture du tableau précédant que la grande majorité des émigrés algériens rentrés au pays entre 1997 et 2007, n'ont réalisé aucun projet d'investissement. On ne relève pas de différences entre les retours forcés et les retours décidés. A ce constat, il faut ajouter que plus de 78% des émigrés porteurs de projets n'ont réalisé qu'un seul projet.

L'insuffisance de ressources est la première cause de non réalisation de projets. Les autres causes citées sont en rapport avec le manque d'expérience, les contraintes administratives, l'insuffisance du marché. La part des émigrés qui ne sont intéressés par l'investissement dans le pays d'origine, représente un peu plus de 24% des émigrés qui n'ont pas réalisé de projets après leur retour au pays.

Tableau N° 12. Causes de non-réalisation des projets par les émigrés algériens rentrés en Algérie

Motifs d'absence de projets	Décidé	Imposé/forcé	Ensemble
Capitaux insuffisants	55,3	66,7	57,6
Manque d'expérience	25,0	16,7	23,3
Contraintes administratives	32,2	42,6	34,4
Marché insuffisant	6,3	11,1	7,3
Problème de santé	11,1	5,6	9,9
Je n'avais pas envie	26,9	14,8	24,4
Je n'y ai pas pensé	10,6	1,9	8,8
Autres	12,0	11,1	11,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Mirem

³⁴ M.S MUSETTE, H. KHALDOUN, N.E HAMMOUDA, H. LABDELAOUI, « Résultats de l'enquête sur les migrants de retour en Algérie », 2007, 12p

La problématique des transferts des émigrés algériens

Comparé aux montants transférés par les émigrés du Maroc ou d’Egypte, l’apport de la remise des émigrés algériens dans le développement de leur pays d’origine n’est pas important. Cependant l’étude des autres formes de transferts permet de nuancer ce constat qui aurait une autre ampleur si on arrivait à mesurer les différentes formes de transferts effectués.

Le volume des transferts officiels est estimé par la Banque mondiale à 2,9 Milliards de dollars US. En 2004, ce montant ne dépassait pas 1,5 milliards de dollars US soit cinq fois plus qu’en 1997(Musette).

Les remises migratoires des Algériens proviennent de France où est concentrée la majorité de la population algérienne qui réside à l’étranger.

Les mandats, restent de loin, la plus forte catégorie de transfert en rapport avec les transferts des salaires ou des pensions et retraites qui toutefois se réduisent d’années en années.

Tableau N° 13. Evolution des transferts par catégorie de 1998 à 2001

Unité : milliers de dollars US

	1998	1999	2000	2001
Economie sur salaire	1 158	1 384	598	1 654
Pensions et retraites	33 716	33 916	15 831	49 692
Mandats postaux	247 074	100 730	107 641	106 286
Total	281 948	136 030	124 070	157 632

Source : Banque d’Algérie, cité par CNES (2003)

Le transfert des émigrés algériens peut prendre la forme de versements en nature : mesurées à partir des importations sans paiement (ISP). La part de ces importations en rapport avec le volume global des transferts est passée de près de 80% en 1989 à moins de 30% en 2004.³⁵ Elles sont effectuées par les migrants de retour dans le cadre de déménagements dont le plus grand nombre est enregistré en 2004. Les travailleurs salariés constituent 90% des personnes ayant effectué leur retour en Algérie entre 1998 et le premier semestre 2008.

Tableau N°14 : Evolution des retours dans le cadre de changement de résidence

Année	Salariés	Etudiants	Diplomates et assimilés	Autres	Total
1998	215	84	185	05	489
1999	788	139	210	13	1150
2000	1594	99	219	30	1942
2001	2978	128	136	59	3301
2002	2516	72	117	34	2739
2003	4198	34	151	36	4419
2004	6558	33	162	61	6914
2005	3723	93	206	34	4056
2006	1436	37	151	26	1650
2007	2413	23	117	10	2563
2008	1723	11	106	04	1844
Total	28142	753	1760	312	30967

Source : Douanes algériennes, CNIS, 2008

³⁵ Statistiques de l’ONS, Alger, 2005, citée par M.S MUSETTE, « Sociologie des transferts des fonds : quels rapports entre transferts des migrants et lien social en Algérie », les migrations algériennes à l’étranger, 2008, Publications de la faculté des sciences humaines et sociales de l’université d’Alger

Représentant la plus grande part des effectifs de retour recensés par le changement de résidence, les travailleurs salariés transfèrent dans leur pays d'origine des biens, des équipements dont le montant global représentant une part importante du montant total de la valeur des biens et équipements transférés au cours de la période 1998 et du premier semestre 2008.

Tableau N°15 : Evolution des montants des objets importés dans le cadre des CCR (en millions de DA)

Année	Salariés	Etudiants	Diplomates et assimilés	Autres	Total
1998	1891208	472457	6962203	5050	
1999	6382543	1697793	2320313	60547	
2000	7787621	476055	3695712	91992	
2001	11926205	151679	330136	74590	
2002	6960938	616852	231782	63611	
2003	18411728	135878	2166059	425585	
2004	31943844	45995	1928101	92820	
2005	24232243	742741	1017115	57600	
2006	15664785	140597	1304384	235118	
2007	39310548	343615	593200	23750	
2008	26487679	1093613	9369478	12605	
Total	190999342	5917275	23652483	1143268	

Source : Douanes algériennes, CNIS, 2008

Les grandes lignes directrices de la nouvelle stratégie

L'orientation générale

L'Algérie s'apprête à mettre en place, probablement au cours de 2009, plusieurs dispositifs afin de mieux associer sa diaspora à son développement. Un "Conseil de la communauté nationale à l'étranger" verrait ainsi le jour en tant qu'organe consultatif, ainsi qu'un "Comité national intersectoriel de la communauté à l'étranger" et un "Observatoire algérien de la migration internationale". L'Algérie souhaite également recenser les compétences scientifiques de ses émigrés par l'élaboration d'un fichier informatique. L'annonce de ces mesures a été faite le 19 septembre 2008 par Djamel Ould Abbès, Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger.

Une réflexion globale est menée actuellement par le gouvernement algérien pour définir un programme d'action en direction de la communauté des Algériens de l'étranger. Selon le même ministre : « ce plan pour la période 2008/2013 vise à cerner les points forts et les dysfonctionnements au niveau de la gestion de la situation de la communauté algérienne à l'étranger. Il s'agira en particulier de mener des initiatives visant à inciter les migrants à investir davantage au pays, et de leur livrer une meilleure information sur les potentialités économiques de l'Algérie ».³⁶

Afin de mieux coordonner les actions à mener avec la diaspora, la création d'un réseau de ressortissants algériens à l'étranger, l'organisation d'un "Forum national des compétences algériennes à l'étranger", ainsi que la mise en place de divers moyens d'informations et en particulier d'un site web spécifique sont notamment prévus. Le programme d'action en cours d'élaboration par le gouvernement algérien sera soumis aux membres de la communauté des Algériens de l'étranger pour être discuté.

³⁶ Déclaration de Djamel OULD ABBES, ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté algérienne à l'étranger citée par les quotidiens *La Tribune* et *Le Maghreb*, juin 2008

Les premiers signes d'application de la nouvelle stratégie

La volonté de mobiliser les compétences algériennes établies à l'étranger commence à prendre forme dans le domaine de la recherche scientifique. En prévision de la mise en œuvre prochaine du second plan quinquennal de la recherche scientifique et technologique, le gouvernement algérien est visiblement déterminé à associer les scientifiques établis à l'étranger.

En partenariat avec le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, l'ACA (Association des compétences algériennes) appelle les compétences algériennes vivant à l'étranger à déposer leur candidature afin de mener des projets de recherche, y participer, d'abord comme membres des différents comités et éventuellement comme chefs de projet de recherche en Algérie. Le rôle de ces comités est de mettre en place une stratégie et d'identifier des projets porteurs pour chacun des 34 programmes nationaux prévus dans ce cadre.

Ces comités seront habilités à mettre en place les critères et procédures pour l'acceptation et l'évaluation des propositions de projets. La priorité pour la nomination dans ces comités sera donnée à ceux qui ont une expérience dans la direction de projets de recherche scientifique dans les milieux académiques ou industriels. Les programmes concernent entre autres, les travaux publics, l'éducation et la formation, la langue arabe et la linguistique, la pêche, la technologie industrielle, la communication, l'économie, le droit, la jeunesse et les sports, l'histoire et la résistance populaire et l'hydrocarbure.

Les perspectives de voir des initiatives similaires se développer dans d'autres secteurs sont à envisager. C'est le vœu des scientifiques émigrés qui ont réaffirmé leur disponibilité à mettre leurs compétences au service de leur pays d'origine. Le président l'Association des Compétences Algériennes (ACA), Mohamed Boudjelal, déclara en marge du colloque : « L'Algérie a besoin de ses chercheurs qui sont partis à l'étranger et nous, nous voulons faire connaître notre disponibilité. L'ACA, née en avril dernier à Alger, s'était donnée comme premier objectif de se structurer pour constituer une interface à la fois entre les chercheurs algériens établis à l'étranger et ceux restés en Algérie, et entre les expatriés et les autorités concernées. Nous ne voulons ni salaire, ni emploi, ni maison, ni aucun autre privilège. Nous demandons seulement qu'on nous ouvre les portes. C'est ainsi que toutes les démarches seront faites par le contact direct avec le gouvernement algérien, les institutions publiques nationales, les organisateurs scientifiques internationales et le monde des affaires en Algérie et à l'étranger. L'ACA s'associera aux universités de Algérie et de l'étranger pour préparer des cours intensifs en matière de formation professionnelle scientifique, technologique et commerciale. Il s'agit de cours de haut niveau, homologués par des universités européennes et américaines. Au vu des résultats le lancement d'universités d'été et d'automne est envisagé. Ces cours seront effectués par des compétences confirmées et seront destinés aux étudiants algériens et aux communautés étrangères. Nous voulons également co-encadrer les étudiants algériens qui bénéficient d'une bourse à l'étranger, qui rencontrent parfois des difficultés. L'ACA a aussi pour ambition l'aide à la publication, dans les revues internationales, d'articles scientifiques produits au sein des universités algériennes, pour les faire connaître au niveau mondial ».³⁷

Pour passer du stade des déclarations d'intention des uns et des autres à celui de la réalisation de projets concrets, il faudra résoudre bien des obstacles et des problèmes comme le résume le président de la Fondation pour la recherche médicale (FOREM) :

« Jusqu'à récemment, les pouvoirs publics ne semblaient pas s'inquiéter outre mesure du déficit de main-d'œuvre qualifiée, tandis que les organismes de financement du développement aggravaient souvent le problème en obligeant les pays bénéficiaires à engager des expatriés étrangers comme condition à l'octroi de prêts. De plus, les hommes politiques disaient de leurs compatriotes ayant choisi

³⁷ Déclaration du président de l'association des compétences algériennes le 13/12/2008 au colloque organisé à Alger sur le thème : recherche scientifique et compétences algériennes installées à l'étranger, cité par le quotidien El Moudjahid du 14/12/2008

de travailler et de vivre à l'étranger qu'ils n'étaient pas de bons patriotes. Mais la montée en flèche de l'émigration de personnes qualifiées et les graves carences du pays sur le plan des ressources humaines en ont conduit plus d'un à changer d'avis. Mais ces déclarations d'intention doivent se traduire par des actes, et des problèmes plus profonds devront être résolus pour que la fuite des cerveaux puisse être jugulée. Nombre d'Algériens sont très désireux de rentrer chez eux et de participer au développement du pays, mais leurs aspirations sont "sérieusement compromises par des pouvoirs publics négligents dont les priorités ignorent le bien-être social». Les facteurs conduisant à l'émigration persisteront, il "serait catastrophique de penser résoudre le manque d'effectif dans le pays par un retour immédiat des Algériens qualifiés ».³⁸

Conclusion

La problématique « migration et développement » en Algérie a subi les effets pervers de la politique de gestion de l'émigration dans son ensemble. Disposant de revenus pétroliers et gaziers importants, l'Algérie ne comptait pas sur les transferts de ses émigrés pour financer son développement. La réaffirmation constante de l'importance de la participation de ces derniers au développement de leur pays d'origine est une légitimation de l'instrumentalisation de l'émigration aussi bien dans la politique interne que dans les rapports avec les pays d'immigration. Ceci explique que le regain d'intérêt pour la question de participation de l'émigration intervient au moment où l'Algérie enregistre une augmentation de ses recettes financières.

Le débat engagé cette année sur cette question a révélé que la volonté de l'Etat aussi forte soit-elle ne suffit pas, à elle seule, à faire de la participation de l'émigration algérienne au développement de son pays d'origine une réalité. Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de tenir compte du passage des émigrés de simples agents ou catégories à des acteurs insérés dans la mondialisation. Les effets de cette dernière ont atteint un niveau d'importance qu'il serait suicidaire non seulement, de les analyser, mais surtout de les intégrer dans l'élaboration et la mise en place du dispositif de cette participation. Sur ce registre, on relève que les réunions tenues en 2008 à Alger, ont révélé une évolution des positions de l'Etat algérien vers la reconnaissance de l'autonomie de l'émigration et une affirmation des capacités des émigrés à produire leurs propres projets en matière de participation au développement de leurs pays d'origine.

³⁸ Idem.

Bibliographie

- Allocution de M. Abdelaziz Belkhadem, Chef du gouvernement à la clôture des travaux du colloque sur la communauté algérienne établie à l'étranger Dimanche 1 juin 2008.
- Allocution de M. Ahmed Ouyahia, chef du gouvernement, le 01/10/2005, au séminaire des ambassadeurs et autres diplomates désignés pour des postes à l'étranger.
- Allocution du Président BOUTEFLIKA du 02 mai 2005, devant la communauté Algérienne au Portugal.
- Allocution du Président de la République 2 avril 2001 devant les représentants de la communauté algérienne en Allemagne.
- Allocution du Président de la République le 18 décembre 2001 devant les représentants de la communauté algérienne en Belgique.
- Allocution du Président de la République le jeudi 03 février 2005 devant les représentants de la communauté algérienne en Turquie.
- R. BENATTIG Rachid, « Les retours assistés dans les pays d'origine : une enquête en Algérie », *Revue des migrations internationales*, vol.5, no 3, 1989, p. 79 – 99.
- CNES), *La communauté algérienne établie en France : quel apport dans le développement économique et social de l'Algérie*, 2003, 73p.
- Déclaration du président de l'association des compétences algériennes le 13/12/2008 au colloque organisé à Alger sur le thème : recherche scientifique et compétences algériennes installées à l'étranger, cité par le quotidien El Moudjahid du 14/12/2008
- Déclaration du président de la Fondation de la recherche médicale le 13/12/2008 au colloque organisé à Alger sur le thème. recherche scientifique et compétences algériennes installées à l'étranger, cité par le quotidien El Moudjahid du 14/12/2008
- Discours du Président Houari Boumediene à l'ouverture du premier séminaire sur l'émigration le 08 août 1966.
- Intervention de M. Chérif Rahmani, ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme au colloque organisé par le parlement algérien les 29/05/ et 2/06/08 sur la communauté algérienne à l'étranger.
- Intervention de M. Abdelhamid Temmar, ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements au colloque organisé par le parlement algérien les 29/05/ et 2/06/08 sur la communauté algérienne à l'étranger.
- Intervention de Mme Mokraoui, directrice générale de l'Aniref (Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière au colloque organisé par le parlement algérien les 29/05/ et 2/06/08 sur la communauté algérienne à l'étranger.
- H. LABDELAOUI, *La Migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans l'EUROMED, l'Afrique orientale et occidentale*, Etude régionale : Migration et Développement en Algérie, OIT, Alger, 2005, 68p.
- H. LABDELAOUI, *La dimension socio politique de la migration circulaire*, CARIM, notes d'analyse et de synthèse, 2008/13, 54 p.
- H. LABDELAOUI, « Les associations d'émigrés algériens en France », *Les cahiers du CREAD*, 1998.

A. LATRECHE, *Les caractéristiques de la population active des émigrés originaires d'Afrique du Nord et du Moyen Orient à travers le monde*, Notes d'analyse et de synthèse, CARIM-AS 2006/02.

Message du Président de la république, Monsieur Abdelaziz Bouteflika à l'occasion de la commémoration de la journée nationale de l'émigration, le 17 octobre 2004.

M.S MUSETTE, « Sociologie des transferts des fonds : quels rapports entre transferts des migrants et lien social en Algérie », les migrations algériennes à l'étranger, 2008, Publications de la faculté des sciences humaines et sociales de l'université d'Alger.pp. 81-96.

M.S MUSETTE, H. KHALDOUN, N.E HAMMOUDA, H. LABDELAOUI, Résultats de l'enquête sur les migrants de retour en Algérie, 2007, 12p.

M.S MUSETTE, H. LABDELAOUI, A. BELHOUARI, *Migrant de retour en Algérie, une nouvelle stratégie en perspective ?* Rapport d'analyse, MIREM-AR2007/1, 2007, 21p.

J.C SCAGNETTI, « Une marginalité singulière : les migrants algériens lors des retours au pays (1973-1983) », Cahiers de la Méditerranée, vol 69, 1990